

Proposition du club de Palette Bleue (Brabant) présentée par Jean-Louis OLIVIER (Secrétaire)

Classement dans les divisions fédérales et provinciales en cas d'égalité

Article V – Championnat interclubs – A Généralités – point 13

En cas d'égalité de points, pour la montée ou la descente, entre 2 ou 3 équipes, le règlement actuel stipule que le nombre de victoires départage les équipes entre elles.

Voir extrait du règlement ci-dessous.

La proposition est de prendre en compte les confrontations directes entre les équipes concernées.

En cas d'égalité de points, on comptabilise le nombre de victoires individuelles donc les scores des matchs ayant opposé les équipes. Si nouvelle égalité, on comptabilise les sets et puis si toujours égalité, test match.

(cela se fait au Brabant depuis pas mal de saisons)

Extrait du règlement actuel

13. En cas d'égalité de points entre les équipes d'une même division, le classement final sera établi en fonction du nombre de victoires.

Si malgré tout égalité de victoires, un test match devra alors les départager. Dans ce cas, les joueurs qui participeront à ce test match devront avoir participé 40% des rencontres de championnat
